



# Erasmus+ Programme (ERASMUS)

## Application Form

### Technical Description (Part B)

Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) 2021-2027

Version 1.0  
15 April 2021

#### Disclaimer

This document is aimed at informing applicants. It serves only as an example. The actual web forms and templates are provided in the Funding & Tenders Portal Submission System (and may contain certain differences). The applications (including annexes and supporting documents) must be prepared and submitted online via the Portal.



## IMPORTANT NOTICE

### What is the Application Form?

The Application Form is the template for EU grants applications; it must be submitted via the EU Funding & Tenders Portal before the call deadline.

The Form consists of 2 parts:

- Part A contains structured administrative information
- Part B is a narrative technical description of the project.

Part A is generated by the IT system. It is based on the information which you enter into the Portal Submission System screens.

Part B needs to be uploaded as PDF (+ Annexes) in the Submission System. The templates to use are available there.

### How to prepare and submit it?

The Application Form must be prepared by the Consortium and submitted by a Representative. Once submitted, you will receive a confirmation.

### Character and page limits:

- page limit **25** pages
- supporting documents can be provided as an annex and do not count towards the page limit
- minimum font size — Arial 9 points
- page size: A4
- margins (top, bottom, left and right): at least 15 mm (not including headers & footers).

Please abide by the formatting rules. They are **NOT** a target! Keep your text as concise as possible. Do not use hyperlinks to show information that is an essential part of your application.

 If you attempt to upload an application that exceeds the specified limit, you will receive an automatic warning asking you to shorten and re-upload your application. For applications that are not shortened, the excess pages will be made invisible and thus disregarded by the evaluators.

 **Please do NOT delete any instructions in the document. The overall page-limit has been raised to ensure equal treatment of all applicants.**

**APPLICATION FORM (PART B)****COVER PAGE**

Part B of the Application Form must be downloaded from the Portal Submission System, completed and then assembled and re-uploaded as PDF in the system.

**Note:** Please take due account of the call conditions published on the Portal. Pay particular attention to the award criteria; they explain how the application will be evaluated.

PROJECT	
<b>Project acronym:</b>	ECHE Pole Sup 93
<b>Project title:</b>	Candidature à la charte ECHE Pôle Sup'93
<b>Coordinator contact:</b>	Bernadette Dodin, directrice du Pôle Sup'93

PARTICIPANTS				
<i>Please use the same numbering as in Part A of the Application Form.</i>				
Number	Role	Name	Short name	Country
1	Responsable scolarité	Delahoche	Dominique	France
2	Administrateur	Baraston	Louis-Marie	France

**TABLE OF CONTENTS**

APPLICATION FORM (PART B) .....	3
COVER PAGE .....	3
HEI PROFILE.....	3
1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS) .....	6
2. ORGANISATION AND MANAGEMENT .....	13
2.1 General organisation and management .....	13
2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy .....	14
2.3 Communication and visibility .....	14
3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES .....	15
3.1 ECHE fundamental principles .....	15
3.2 Mobility activities .....	18
3.3 Cooperation projects.....	21
4. DECLARATIONS.....	21
ANNEXES.....	22

**HEI PROFILE**

General profile (n/a for Topic 1)

<b>Number of students</b>	
<i>Count students enrolled in all higher education degree programmes offered by your institution (data from official HEI register).</i>	
Short cycle	0
1 <sup>st</sup> Cycle (e.g. Bachelor):	135
2 <sup>nd</sup> Cycle (e.g. Master):	0
3 <sup>rd</sup> Cycle (e.g. PhD):	0
<b>Number of staff</b>	
<i>Count staff (equivalent full-time) involved in your higher education degree programmes.</i>	
Teaching staff:	136
Administrative staff:	14
<b>Number of degree courses</b>	
<i>Count the study programmes in higher education you offer.</i>	
Short cycle	0
1 <sup>st</sup> Cycle (e.g. Bachelor):	2
2 <sup>nd</sup> Cycle (e.g. Master):	0
3 <sup>rd</sup> Cycle (e.g. PhD):	0

<b>Participation in EU and international student mobility programmes (ongoing academic year)</b>	
<b>Credit mobility students</b>	
<i>Count any student mobility programme between 2 and 12 months (Erasmus+ Programme or any other programmes/schemes).</i>	
<b>Note:</b>	
<i>Erasmus+ Programme countries are: EU Member States and EEA and associated countries (see <a href="#">Erasmus+ associated countries</a>).</i>	
<i>Erasmus+ Partner countries are listed in the <a href="#">Erasmus+ Programme Guide</a>.</i>	
Study mobility	
Number of outbound students to Programme countries:	0
Number of outbound students to Partner countries:	0
Number of incoming students from Programme countries:	0
Number of incoming from Partner countries:	0
Traineeships	
Number of outbound students to Programme countries:	0
Number of outbound students to Partner countries:	0

<b>International degree students</b>	
<i>Count students with foreign nationality enrolled for a full degree programme and/or students having completed a degree previously at a foreign institution.</i>	
Number of foreign degree students from Programme countries:	8
Number of foreign degree students from Partner countries:	0
<b>Number of students enrolled in double/multiple/joint degrees</b>	
<i>Count local students (having the nationality of the country) and international students (of foreign nationality/with previous foreign degree) enrolled in double/multiple/joint degrees.</i>	
Number of local students enrolled in double/multiple/joint degrees:	5
Number of international students enrolled in double/multiple/joint degrees:	0

<b>Participation in EU staff mobility programmes (ongoing academic year)</b>	
<b>Academic staff</b>	
<i>Count all types of higher education staff mobility for teaching and training purposes between 2 days and 2 months (Erasmus+ Programme only).</i>	
Number of outbound staff to Programme countries:	0
Number of outbound staff to Partner countries:	0
Number of incoming staff from Programme countries:	0
Number of incoming staff from Partner countries:	0

<b>Participation in EU and international cooperation activities (ongoing academic year)</b>	
<b>Cooperation, consortia and networks in education and research</b>	
<i>Count inter-institutional agreements, cooperation agreements, consortium agreements with higher education institutions.</i>	
Number of Erasmus+ inter-institutional agreements:	0
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Programme countries (including membership in higher education mobility consortia, if any):	0
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Partner countries:	0
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Programme countries:	0
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Partner countries:	0

<b>Participation in EU and international education and training projects (ongoing academic year)</b>	
<i>Count training projects with contracts running in 2019-2020 (Erasmus+ and others).</i>	
Number of projects as coordinator:	0
Number of projects as partner:	0

<b>Staff working for Erasmus+ programme activities</b>	
<i>Count administrative staff (equivalent full-time) engaged your international office and working on Erasmus+ Programme activities.</i>	
Number of projects as coordinator:	0
Number of projects as partner:	0

## 1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)

<b>ERASMUS POLICY STATEMENT</b>
<p><b>Participation in Erasmus+</b></p> <p><i>Describe how you plan to participate in Erasmus+ actions in the future. Explain how they will be implemented in practice at your institution.</i></p> <p><i>Note: The following types of Erasmus+ activities are open to HEIs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Key Action 1 (KA1) - Learning mobility of individuals:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mobility project for higher education students and staff</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Student mobility for studies</i></li> <li>○ <i>Student mobility for traineeships</i></li> <li>○ <i>Staff mobility for teaching</i></li> <li>○ <i>Staff mobility for training</i></li> <li>○ <i>Blended intensive programmes</i></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <i>Key Action 2 (KA2) - Cooperation among organisations and institutions:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Partnerships for Cooperation</i></li> <li>• <i>Partnerships for Excellence – European Universities</i></li> <li>• <i>Partnerships for Excellence - Erasmus Mundus Joint Master Degrees</i></li> <li>• <i>Partnerships for Innovation</i></li> <li>• <i>Alliances for Innovation</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Key Action 3 (KA3) - Support to policy development and cooperation.</i></li> <li>• <i>Jean Monnet Actions</i></li> </ul> <p><b>Strategy, objectives and impact</b></p> <p><i>What would you like to achieve by participating in the Erasmus+ Programme? Which are the policy objectives you intend to pursue? Describe how the participation fits into your institutional, internationalisation and modernisation strategies.</i></p> <p><i>What is the envisaged impact of the participation on your institution? Explain how you expect the participation to contribute towards achieving the objectives of your institutional strategy. Explain how it will contribute to making your institution more modern and more international. Explain how you expect the participation to contribute to the goal of building a European Education Area.</i></p> <p><i>Note: The objectives should be clear, measurable, realistic and achievable.</i></p> <p><b>Indicators</b></p> <p><i>For each objective, define appropriate indicators for measuring achievement (e.g. mobility targets for student/staff mobility, quality of the implementation, support for participants on mobility, increased involvement in cooperation projects, sustainability/long-term impact of projects, etc.). Link the targets to a timeline.</i></p>

 *If you change your activities or objectives, please don't forget to update the EPS on your website and inform your Erasmus+ National Agency.*

Participation in Erasmus+

### Politique Erasmus du Pôle Sup'93

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis Ile-de-France dit "**Pôle Sup'93**" est un établissement supérieur d'enseignement artistique français dispensant des formations du 1<sup>er</sup> cycle en musique avec le soutien du Ministère de la Culture, des communes d'Aubervilliers et de La Courneuve, du territoire Plaine Commune et du département de Seine-Saint-Denis. Il délivre deux diplômes :

- Le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)
- Le Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE)

L'établissement promeut les principes d'égalité, d'inclusion, d'engagement civique et d'écoresponsabilité en accord avec les principes de la charte ECHE.

Il réunit **une équipe pédagogique de premier plan** comptant près de 130 enseignants qui allient exigence et bienveillance et sont animés par une volonté commune de répondre aux évolutions du monde artistique et culturel et de prendre en compte les enjeux de société actuels. L'établissement est étroitement associé avec l'Université Paris 8 avec laquelle il articule ses formations et mène des projets de recherche dans le cadre d'une convention de partenariat pédagogique. Le Pôle Sup'93 est membre de l'AEC (association européenne des conservatoires) et appartient à l'association nationale d'établissements supérieurs de la création artistique, arts de la scène (ANESCAS). La **création artistique, l'interdisciplinarité et l'initiation à la recherche** font partie des axes centraux des enseignements délivrés par le Pôle Sup'93.

Une « charte pluriannuelle 24-27 de la recherche pédagogique construite autour **cinq axes essentiels** : la désinvisibilisation des compositrices, le handicap, la pédagogie de groupe, l'interdisciplinarité et l'intelligence artificielle, constitue un cadre commun qui irrigue les contenus des formations et soutient de nombreuses actions de rencontres ou de productions du Pôle Sup'93.

Comptant 135 étudiants et étudiantes en moyenne, il se définit comme un établissement de petite taille au sein duquel **l'accompagnement individualisé** de chaque étudiante et étudiant est une priorité pour l'ensemble des équipes pédagogique et administrative. Une des caractéristiques marquantes du positionnement de l'établissement est **l'absence de limite d'âge** pour l'accès aux formations.

La participation du Pôle Sup'93 au programme Erasmus 2021-2027 a pour objectif principal **de favoriser la modernisation de l'établissement**. Elle vise et implique tous les acteurs et actrices de l'établissement : étudiants à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études musicales, équipe pédagogique et équipe permanente.

Afin de bénéficier des potentialités du programme dès 2025, le Pôle Sup'93 s'est assuré de réunir conditions optimales de mise en place **du programme de mobilité internationale (action clé 1)**.

**La mobilité sortante** permet de répondre au souhait des étudiants et étudiantes de se former auprès d'enseignants de leur discipline hors des frontières nationales, apportant une forte valeur ajoutée à leur parcours en vue de leur futur insertion professionnelle ou pour la poursuite de leurs études en Master.

Le Pôle entend également susciter, dans les mêmes proportions, la **mobilité entrante**, en garantissant la reconnaissance de crédits et en permettant aux étudiantes et étudiants accueillis de bénéficier de l'ensemble de ses ressources pédagogiques, notamment des nombreux partenariats développés dans la région francilienne ainsi que de la diversité multi-culturelle du territoire où l'établissement est implanté.

Le Pôle Sup'93 a engagé depuis 2022 des **partenariats internationaux pérennes**, majoritairement hors de l'Union Européenne (Guidhall School of Music and Drama de Londres, Université Nationale de musique du Pérou, Neemrana Music Foundation de New Dehli.) Tout en consolidant les partenariats existants, la structure s'engage à proposer et accueillir la mobilité du programme Erasmus pour les étudiants et les enseignants, ainsi que de son équipe permanente **dans l'espace européen** enrichissant ainsi son offre pédagogique et renforçant son attractivité.

Strategy, objectives and impact

### Stratégie à court, moyen et long terme :

Depuis 2022, le développement à l'international est devenu un axe majeur du projet de la structure, avec l'arrivée de la nouvelle directrice, qui l'a défini comme **une priorité** de son mandat. Le Pôle

souhaite initier dès que possible l'action clé 1 (mobilité) et, à moyen terme, s'engager dans des échanges collaboratifs interinstitutionnels (action clé 2).

Le Pôle escompte pouvoir se positionner d'ici la fin de la période actuelle ou au début de la prochaine période de la Charte ECHE, pour présenter sa candidature à l'action clé 2 en vue du développement de son activité coopérative internationale. L'établissement a pris en compte aux côtés des autres établissements supérieurs Culture réunis au sein de l'AEC (association européenne des conservatoires) l'absence d'interaction avec certaines régions du globe, comme le continent africain, et souhaite porter son regard vers ces dernières en accord avec les priorités de la politique internationale européenne dans la perspective de cette étape future.

A plus longue échéance, l'inscription dans le programme pourra être élargi à d'autres spécialités artistiques, par exemple à la faveur de la création d'une formation en danse envisagée dans quelques années, qui pourra s'inscrire dans le périmètre du programme.

Il est à noter que le comité de direction du Pôle Sup'93 participe aux réunions de l'ANESCAS. Parmi eux, le responsable de la scolarité et la vie étudiante fait partie d'un groupe de travail consacré à la question de « l'international ». Cette candidature a pu être préparée, dans ce cadre, en lien avec des établissements ayant déjà mis en place le programme Erasmus+. Le Pôle a également fait appel à des conseillers de l'agence Erasmus qu'elle remercie pour leur expertise et conseils en toute fin de procédure de candidature.

Quelques précisions quant aux groupes de participants visés, aux bénéficiaires du programme et à leur désignation dans la suite de ce document :

- **Les étudiantes et étudiants** sauf précision englobent les mobilités entrantes et sortantes
- **L'équipe pédagogique** inclue l'ensemble des enseignants et enseignantes intervenant dans les formations, qu'ils soient des personnels vacataires (les mobilités étant prévues durant leur période d'engagement contractuel) ou fonctionnaires mis à disposition par les établissements partenaires.

*La concertation pédagogique est assurée par un conseil pédagogique, scientifique et de perfectionnement qui regroupe des représentants des étudiants, de l'équipe pédagogique, et des établissements partenaires (Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve et Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois). Ce conseil est piloté par la direction.*

- **L'équipe permanente** inclue la direction, la scolarité, les services administratifs et financiers, la communication et la production, il regroupe 14 agents.
- **L'établissement** désigne la structure du Pôle Sup'93 formée en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)

*Le Pôle Sup'93 est administré par un Conseil d'Administration présidé par une personnalité qualifiée nommée par le Ministère de la Culture et regroupe des représentants des tutelles (DRAC, collectivités territoriales), de l'équipe permanente, de l'équipe pédagogique et des étudiants.*

- **Les partenaires** désignent les structures du champ culturel et socio-culturel avec qui le Pôle Sup'93 a établi des conventions encadrant des projets pérennes de formation ou de mise en situation professionnelle.
- **Le territoire** correspond à l'aire géographique d'implantation du Pôle Sup'93, plus spécifiquement celle des communes de La Courneuve et d'Aubervilliers. Il se caractérise par une forte diversité multiculturelle qui se vérifie également à l'échelle plus large du département de Seine-Saint-Denis (code postal du département : 93, valorisé dans le nom même de l'établissement).

## OBJECTIFS

### Favoriser l'échange culturel et artistique

En lien avec cet objectif, les impacts attendus sont :

#### Pour les étudiants et étudiantes :

- Développement de l'intérêt pour la découverte d'autres pratiques, d'autres cultures et traditions et sensibilisation à la diversité culturelle.
- Incitation à aller vers un challenge culturel et linguistique.

#### Pour l'équipe pédagogique

- Participation active et coordonnée à la dynamique d'échange internationaux ;

Pour l'équipe permanente :

- Curiosité pour la dimension internationale de l'enseignement supérieur artistique ;

Pour l'établissement :

- Rayonnement à l'international
- Développement de nouveaux partenariats internationaux

Pour le territoire :

- Valorisation de la vitalité culturelle et des initiatives socio-culturelles portées par le territoire ;
- Enrichissement et attractivité de son offre de formation supérieure

**Développer l'internationalisation de l'établissement**

En lien avec cet objectif, les impacts attendus sont :

Pour les étudiants et étudiantes en mobilité sortante :

- Développement des vœux de mobilité internationale ;
- Projections dans des parcours personnels de mobilité, de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle en dehors de la zone francophone.

Pour l'équipe pédagogique

- Développement de la mobilité
- Prescription de la mobilité auprès des étudiants et étudiantes

Pour l'équipe permanente

- Renforcement de la digitalisation des procédures de gestion administrative et de suivi pédagogique des parcours ;
- Montée en compétence, reconnue dans le cadre du plan de formation de l'établissement, en matière d'accompagnement, d'innovation et d'amélioration des bonnes pratiques.

Pour l'établissement :

- Rayonnement de l'établissement à l'international et visibilité de l'offre de formation
- Augmentation de l'attractivité de l'établissement

**Porter l'ensemble des engagements de la Charte ECHE**

Pour tous les participants du programme et la communauté du Pôle Sup'93 :

Ayant fondé son identité depuis sa création sur un socle de valeurs fortes - égalité, non-discrimination, inclusivité, engagement citoyen - le Pôle Sup'93 prendra appui sur les engagements de la charte ECHE pour consolider et développer encore ce positionnement au bénéfice de tous les participants au programme et de sa communauté. Il renforcera son action en faveur de la transition écologique. On trouvera aux cadres correspondants de ce document les chartes, dispositifs et protocoles qui soutiennent cette démarche volontariste en termes d'engagement aux principes de la charte.

**Développer des compétences transversales**

En lien avec cet objectif, le ou les impacts attendus sont :

Pour l'ensemble des participants :

- Développement des compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles ;
- Développement de l'engagement civique.

**Encourager la mobilité de tous les acteurs et actrices du Pôle Sup'93**

En lien avec cet objectif, le ou les impacts attendus sont :

Pour les étudiants et étudiantes du Pôle Sup'93

- Responsabilisation des étudiants dans leur parcours, comprenant une composante internationale ciblée et personnelle.
- Prise en compte de tous les profils d'étudiants et des situations de précarité dans le cadre des mobilités

Pour l'équipe pédagogique :

- Accès à de nouvelles ressources pédagogiques et inspirations artistiques ;
- Partage d'expériences et meilleure compréhension des systèmes d'enseignements européens.

Pour l'équipe permanente :

- Demandes de formations dans le cadre du programme ;
- Innovations dans l'organisation et la gestion en se fondant sur des exemples repérés dans des établissements situés dans d'autres pays européens ;
- Evolutions dans l'organisation, le fonctionnement et la répartition des missions
- Promotion de la mobilité des agents de l'équipe permanente en vue de mieux appréhender les enjeux de la mobilité internationale.

Pour l'établissement :

- Mise en place de partenariats suivis à l'international permettant d'introduire une dynamique d'échanges suivis ;
- Réflexion sur la formation professionnelle en lien avec les établissements partenaires pour les personnels pédagogiques mis à disposition.

Pour les partenaires

- Renforcement de la visibilité de l'activité de recherche et apports d'autres visions pour les projets de recherche portés dans le cadre du partenariat avec l'Université Paris 8, par l'implication des étudiants et enseignants en mobilité entrante dans ces travaux.

**Renforcer la qualité de l'enseignement**

En lien avec cet objectif, le ou les impacts attendus sont :

Pour les étudiants et étudiantes :

- Elargissement de leurs horizons et stimulation de leur créativité dans un cadre international ;
- Rencontres d'autres artistes et pédagogues et découverte d'autres méthodes d'enseignement artistique.

Pour l'équipe pédagogique :

- Approfondissement de leurs compétences pédagogiques ;
- Partage d'expériences et estimation plus précise des résultats d'apprentissages attendus à l'international ;
- Organisation d'échanges sous forme de master-class avec une dimension internationale renforcée.

Pour l'établissement :

- Développement de la réputation de l'établissement à l'international et particulièrement sur la zone européenne.

**Accroître l'employabilité des diplômés**

En lien avec cet objectif, le ou les impacts attendus sont :

Pour les étudiants et étudiantes :

- Expérience internationale reconnue valorisant leur CV. La maîtrise des langues et les expériences internationale et interculturelle agissant comme des atouts importants dans un monde culturel ouvert en évolution continue ;
- Débouchés professionnels dans un périmètre élargi à l'international ;

Pour l'équipe pédagogique :

- Accroissement de leurs facultés à guider les étudiantes et étudiants dans leur parcours d'études ou professionnels en prenant en compte les possibilités à l'étranger ;
- Augmentation de leur reconnaissance à l'échelle internationale

Pour l'établissement :

- Amélioration du taux d'insertion

**Objectif pour une deuxième phase d'adhésion : développer des projets collaboratifs internationaux dans le cadre du programme et présenter sa candidature à l'action clé 2**

En lien avec cet objectif, le ou les impacts attendus sont :

Pour les étudiants en mobilités sortantes et entrantes :

- Elargissement des potentialités d'échange et structuration plus poussée des collaborations existantes.

Pour l'équipe pédagogique :

- Découverte et adoption de nouvelles méthodes et outils pédagogiques et cadre d'échanges coopératif à ce niveau.

Pour l'établissement :

- Opportunités de développer les axes de sa charte de la recherche dans un contexte international ;
- Participation à des groupes de recherche coordonnés avec des établissements étrangers

Indicators

**Indicateurs d'impact liés à l'objectif « Favoriser l'échange culturel et artistique »**

- **Niveau d'intérêt des participants pour l'échange culturel international** (tous les participants en interne) : visée à 2 ans de plus de 60 % de réponses positives sur l'intérêt pour l'échange culturel et compréhension de tous les aspects de cette notion.
- **Degré d'identification de l'offre du Pôle Sup'93 à l'international** (mobilité entrante) : visibilisation des points forts d'attractivité du Pôle ; son équipe pédagogique, ses partenariats artistiques et culturels prestigieux, son engagement dans les domaines de la création, ses projets pluridisciplinaires, son volet recherche, la richesse socio-culturelle de son territoire).

Moyens : Erasmus days / plateformes numériques de mobilité / politique Erasmus et programme de mobilité sur le site internet et sur l'intranet, par voie d'affichage / enquêtes de satisfaction / Implication des partenaires culturels régionaux dans le programme / travail avec les collectivités du territoire pour l'intégration au programme d'une offre à caractère social et multiculturel / Congrès annuels et groupes de travail de l'association européenne des conservatoire (AEC).

Outils d'évaluation : questionnaires et enquêtes à destination des participants / bilans annuels internes / bilans des échanges avec les partenaires internationaux.

**Indicateurs d'impacts liés à l'objectif « Développer l'internationalisation de l'établissement »**

- **Nombre, cartographie et pérennité des partenariats internationaux réalisés** (établissement) : Le Pôle Sup'93 vérifie comment le programme contribue à l'élargissement de son ouverture internationale vers des pays et des zones géographiques variés, en Europe et à travers le monde et s'assure qu'il aboutit à des partenariats pérennes.
- **Volume de mobilité** (étudiants-étudiantes et équipe pédagogique) : 5% des effectifs globaux à échéance de 2 ans et 10 % à échéance de 4 ans pour les étudiants et l'équipe pédagogique.
- **Equilibre des mobilités entrantes et sortantes** (étudiants-étudiantes et équipe pédagogique)
- **Niveau d'efficacité de la digitalisation** (équipe permanente principalement) : le Pôle Sup'93 s'assure de la bonne utilisation et du développement des outils numériques.

Moyens : Erasmus+ mobile-app / site internet : page Erasmus dédiée / Erasmus-days / salons étudiants / plateforme d'inscription aux concours d'entrée en formation / Dashboard / communication aux agents en interne / groupe « international » de l'ANESCAS (voir cadre participation) / Congrès et groupe de travail de l'AEC.

Outils d'évaluation : questionnaires et enquêtes à destination des participants / bilans annuels internes / bilans des échanges avec les partenaires internationaux / agence Erasmus.

**Indicateurs liés à l'objectif « Développer des compétences transversales »**

- **Taux de mobilité hors espace francophone** (pour tous les participants) : atteindre au moins 40% des vœux de mobilité sortante orientées vers des pays non francophones à échéance de 2 ans et 60 % à échéance de 4 ans.

- **Adaptation et intégration des bonnes pratiques** (équipe pédagogique - équipe permanente) : Les agents proposent des modes d'organisation du travail, des méthodes, des outils et des conceptions de mission différents et apportent des propositions d'amélioration des bonnes pratiques en matière de mobilité.

Moyens : coordination avec le CNED (prestataire pour l'enseignement à distance des langues) / fiches de vœux de mobilité / réunions mensuelles d'équipe permanente / plan de formation

Outils d'évaluation : Rapports de mobilité, bilan annuel, questionnaires de satisfaction, entretiens professionnels, conseil pédagogique et scientifique du Pôle Sup'93.

**Indicateurs liés à l'objectif « Porter l'ensemble des engagements de la Charte ECHE »**

- **Fléchage des boursiers et des personnes en situation de précarité** (tous les participants) : Les étudiants et étudiantes en situation de handicap ainsi que les boursiers bénéficient bien prioritairement du programme de mobilité internationale.
- **Adaptation des parcours de mobilité** : mise en œuvre d'actions de mobilité hybride (combinant du temps de présence et une part adaptée d'enseignement à distance).
- **Respect des principes de la Charte ECHE** (voir cadres 3)
- Moyens : fiches de vœux / Accompagnement des parcours en amont / Information sur le financement et les aides / Chartes de l'établissement : charte « égalité de genre et lutte contre les discriminations » et charte « relative à l'accessibilité »
- Outil d'évaluation : bilan annuel, comités de pilotage internes égalité et handicap, groupe de travail « égalité » de l'ANESCAS, Groupe Erasmus / Conseil pédagogique et scientifique

**Indicateurs liés à l'objectif « Encourager la mobilité de tous les acteurs et actrices du Pôle Sup'93 »**

- **Prescription de l'offre de mobilité, non descendante et entre pairs** (équipe pédagogique) : Les enseignants sont prescripteurs entre eux et vers les étudiants de la mobilité internationale. Les étudiants sont prescripteurs entre eux.
- **Variété et des choix personnels de mobilité** (étudiants-étudiantes / équipe pédagogique) : projets de mobilité de nature personnelle avec des destinations sortants des parcours habituels pré-tracés et présentant une variété de destination fondées sur des objectifs de parcours personnels.
- **Niveau de satisfaction** (pour tous les participants) : retours positifs quant à la préparation, l'organisation et à l'accompagnement de la mobilité internationale.

Moyens : questionnaires à l'entrée en formation sur la conception et les attentes en matière de parcours international / promotion de l'Application mobile Erasmus+ / Dashboard communication via l'intranet étudiants / information au moment des réunions de rentrée / Communication des éléments liées à la mobilité dans le livret du vacataire adressé à chaque rentrée universitaire / Intranet professeur (onglet Erasmus+) et site internet

Outils : résultats des enquêtes de satisfaction, bilans annuels

**Indicateurs liés à l'objectif « Renforcer la qualité de l'enseignement »**

- **Evolution du niveau technique, artistique et de la créativité** (étudiants-étudiantes, équipe pédagogique)
- **Retombées en termes d'intégration de nouvelles méthodes et de nouveaux contenus pédagogiques** (équipe pédagogique). Les enseignants et enseignantes acquièrent de nouvelles compétences dans le cadre des échanges et les intègrent à leur propre pédagogie au bénéfice de toutes et tous.
- **Degré d'ouverture culturelle des parcours** (tous les participants) : 30 à 40 % des mobilités à échéance de 3 ans comportent des contenus permettant de découvrir d'autres réalités culturelles ou d'autres formes d'enseignement artistique.
- **Implication des partenaires régionaux du Pôle Sup'93** (étudiants-étudiantes en mobilité entrante) Le Pôle collabore avec des ensembles et institutions de premier plan dans le domaine de la création artistique avec des orchestres nationaux, avec des structures d'autres domaines artistiques (académie des arts du cirque). L'établissement incite ses partenaires à intégrer des étudiants étrangers dans le cadre des mises en situation professionnelles qu'il organise avec eux.

Moyens : Master-class sous forme d'échanges / Préparation de mobilités avec les

partenaires / fiches de vœux de mobilité / Conseil pédagogique et scientifique / groupe Erasmus

Outils d'évaluation: rapports de mobilité / bilans annuels / conseil pédagogique et scientifique / conseil de perfectionnement

**Indicateurs liés à l'objectif « accroître l'employabilité des étudiants et étudiantes »**

• **Taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études à l'international**

Moyens : enquête interne d'insertion ou de poursuite d'étude / groupes de travail « international » de l'ANESCAS / Congrès de l'AEC

Outils d'évaluation : Etude comparative entre les participants au programme et les autres parcours / Etudes d'insertion professionnelle du Ministère de la Culture / Groupe Erasmus

Le dernier objectif « développer des projets collaboratifs internationaux dans le cadre du programme » étant lié à une future candidature à l'action clé 2, les indicateurs seront définis à ce moment-là.

## 2. ORGANISATION AND MANAGEMENT

### 2.1 General organisation and management

**General organisation and management** (*n/a for Topic 1*)

*Describe the administrative and academic structures and resources at your institution for organising and implementing the Erasmus+ Programme activities.*

*Provide a detailed description of how tasks and responsibilities are divided among staff, with regard to both administrative and academic decision-making processes.*

*Provide the web link with contact details of your institution's international office (or equivalent) dealing with implementing and organising Erasmus+ Programme activities.*

Les missions liées :

- A la préparation des mobilités ;
- A la diffusion des informations concernant les initiatives ;
- A la prospection des partenariats ;
- A la reconnaissance des parcours ;
- Au dialogue et à l'expertise pédagogique ;
- A l'évaluation du programme

Seront coordonnés par le **responsable de la scolarité et de la vie étudiante (RSVE)**.

Il est choisi de nommer le RSVE **coordinateur et référent** du programme afin qu'un regard pédagogique soit porté de prime abord sur les projets de mobilité et sur leur opérabilité.

- Il s'assurera que les démarches pour garantir l'obtention du financement soient accomplies et que la gestion des rapports de mobilité de projets soit organisée > en lien avec l'**administrateur**
- Il sollicitera des aides complémentaires, notamment en Mécénat > **avec l'appui de la directrice et de l'administrateur**.
- Il veillera à l'orientation prioritaire des bourses vers les étudiants et étudiantes boursiers et boursières > en lien avec la **chargée d'administration**
- Il valorisera les principes d'inclusion, de non-discrimination et de transition écologique inclus dans les principes fondamentaux du programme auprès de tous les participants.

Il aura pour missions d'aider les étudiants et étudiantes à identifier leurs principales compétences et d'accompagner leur parcours pour les aider à en comprendre et évaluer les bénéfices.

En attendant le recrutement d'un ou une conseiller/conseillère « terrains et mondes professionnels » qui est programmé pour 2026, il sera secondé par le **conseiller pédagogique en charge de la recherche**.

**Les deux chargés de scolarité :**

- Auront en charge de communiquer aux étudiants et étudiantes, si besoin avec le concours **du chargé de communication**, pour la réalisation de documents spécifiques, les formulaires

d'information via les plateformes intranet des étudiants et des enseignants du Pôle et par voie d'affichage.

- Auront en charge de procéder aux enregistrements des ECTS acquis en mobilité dans le bilan pédagogique des étudiants dans les 5 semaines suivants la mobilité et de transmettre les bilans et certificats des mobilités entrantes aux établissements d'origine.
- Auront en charge de veiller à la transmission des rapports de mobilité

**Les mobilités entrantes** seront coordonnées par le RSVE qui veillera à organiser l'accueil et l'orientation des étudiants et étudiantes entrants.

**Les mobilités de personnels pédagogiques et administratifs** seront pilotées par la **directrice de l'établissement** qui s'assurera que les projets de **mobilités entrantes et sortantes des personnels** sont bien établies par avance. Elle sera **signataire** des « Learning Agreements » et des « Inter-institutional agreements ».

#### Grandes étapes du suivi annuel :

Au moment de la réunion de rentrée : information générale sur le programme Erasmus+ et distribution d'un questionnaire général sur la mobilité internationale aux nouveaux entrants en formation.

Durant l'automne : communication aux étudiants et étudiantes des documents de demandes de mobilités limitées à 3 vœux

Durant l'hiver : organisation de la campagne de mobilité entrante et sortante sur le Dashboard.

Fin février : deadline pour le rendu des vœux de mobilité des étudiants et étudiantes.

Fin juin : limite de signature des Learning agreements pour les mobilités entrantes.

## 2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy

### Quality assurance and monitoring and evaluation strategy *(n/a for Topic 1)*

*Describe the methods to ensure good quality, monitoring, planning and control.*

*Describe the evaluation methods and indicators (quantitative and qualitative) to monitor and verify the outreach and coverage of your activities.*

Afin de s'assurer que les objectifs seront atteints, une auto-évaluation de la gestion du programme et de la tenue de la stratégie est programmée sur la base d'un **groupe de suivi Erasmus** qui sera convoqué par le référent du programme à intervalle régulier se conjuguant aux différentes phases de réalisation du programme et a minima, deux fois par semestre.

#### Un bilan annuel Erasmus

Il sera fondé sur les critères suivants dont la liste n'est pas exhaustive : qualité de l'information – qualité de l'accompagnement administratif et financier – conditions de vie sur place – nombre et diversités des mobilités - bénéfices pédagogiques perçus – respect des principes de la charte ECHE - adaptations mises en œuvre – traitement des questionnaires et enquêtes.

Ce bilan sera présenté au conseil pédagogique et scientifique de l'établissement une fois par an et au Conseil d'Administration qui suivra ce conseil pédagogique et scientifique. Il sera intégré au rapport d'activité que le Pôle publie annuellement aux alentours du mois de février pour l'année écoulée et tenu à disposition des conseillers du programme.

## 2.3 Communication and visibility

### Communication and visibility

*Describe the communication strategy for promoting the Erasmus+ programme and your activities.*

*Clarify how you will reach the target groups and explain the choice of the dissemination channels.*

*Provide the web link where you will host the EPS and the ECHE Charter.*

Le Pôle sera proactif dans sa démarche de développement et de promotion de la mobilité auprès de l'ensemble des acteurs de l'établissement.

Il valorisera les projets de mobilité en organisant des temps-fort pour « **Parler Erasmus** » ou « **Erasmus Days** » permettant de mettre en exergue les projets réalisés et de promouvoir les impacts du programme pour l'établissement et l'ensemble des participants.

Disposant d'un **site internet** mis à jour régulièrement ([www.polesup93.fr](http://www.polesup93.fr)) qui présente l'actualité de l'établissement, sa saison artistique, les formations avec l'ensemble des éléments nécessaires à la vie étudiante, un onglet « **Erasmus+** » sera ajouté pour valoriser le programme. **La charte et le règlement Erasmus + seront mis en évidence** sur le site internet du Pôle Sup'93.

Ayant également mis en place **deux intranets**, un à destination des étudiants et l'autre des enseignants, les documents concernant les mobilités y seront intégrés dans un **onglet spécifique Erasmus+** permettant une information en continu des propositions et des mobilités à venir, en cours ou effectuées.

### 3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES

#### 3.1 ECHE fundamental principles

##### ECHE fundamental principles

##### Non-discrimination, transparency and inclusion

*Explain the measures taken in your institution to respect the principles of non-discrimination, transparency and inclusion of students and staff.*

*Describe how your institution ensures full and equitable access to participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.*

**Note:** More information on the ECHE Charter principles can be found in the [ECHE Guidelines](#).

Dans sa politique interne de mise en place du programme de mobilité, le Pôle sup'93 mettra en œuvre des critères d'inclusion portant un œil attentif à ce que les étudiants éloignés, en situation de précarité pour des raisons de maladie, de handicap ou des raisons financières puissent en bénéficier. Ces principes seront appliqués avec transparence et en cohérence avec les chartes à vocation sociale adoptées par l'établissement :

##### ➤ **Charte relative à l'accessibilité**

Le Pôle a mis en œuvre une charte relative à l'accessibilité des parcours d'études qui s'inscrit dans le cadre du plan handicap du Ministère de la Culture français. Cette charte rappelle le contexte législatif et celui de l'établissement. La mise en œuvre de la charte est assurée par le référent handicap de l'établissement (l'administrateur du Pôle Sup'93) dont les missions sont de coordonner les actions en faveur des étudiants en situation de handicap, d'assurer leur accueil et leur accompagnement et de sensibiliser les publics aux questions du handicap.

##### ➤ **Charte pour l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations**

La charte égalité reflète l'engagement de l'établissement à promouvoir l'égalité et l'inclusion et à lutter contre toutes les formes de discrimination. Les principes y figurant sont des obligations dont le suivi comporte des mises en œuvre concrètes et des mécanismes d'évaluation précis. La charte définit ensuite la philosophie et les engagements qui sont pris, notamment la diffusion auprès de futurs enseignants d'une culture de l'égalité et de lutte contre les stéréotypes, discriminations et violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle. La mise en œuvre de la charte est assurée par le responsable de la scolarité et de vie étudiante, référent égalité de l'établissement.

##### ECTS credits (*n/a for Topic 1*)

*Explain your institution's methodology for allocating ECTS credits to different courses. If are not yet using the ECTS credit system, please explain why this is the case.*

**Note:** More information on ECTS can be found in the [ECTS Users' Guide](#).

Le Pôle Sup'93 s'engage formellement à suivre le principe de reconnaissance automatique mutuelle des ECTS. Il intégrera ce principe dans ses règlements intérieurs et des études pour la rentrée 2025-26. Suivant cet engagement, le Pôle Sup'93 s'assurera que les cours qui auront été validés de façon satisfaisante par les étudiants et étudiantes dans un établissement étranger seront bien enregistrés dans leur bilan et reconnaîtra les certificats délivrés à l'occasion de stages conformément aux dispositions prévues dans les « Learning Agreements » et « Inter-Institutional Agreements » signés

avec l'établissement concerné.

Recevant des étudiants et étudiantes en mobilité entrante, il s'engage sur la base du même principe à transmettre les enregistrements d'enseignements compris dans les périodes de mobilité à son établissement d'origine en mentionnant les titres, durée de cours, ECTS attribués par le moyen d'un document signé, tamponné et daté ou d'un certificat de stage comprenant les mêmes mentions et également daté, tamponné et signé.

### Méthodologie de validation des ECTS au Pôle Sup'93

#### ➤ Attribution des crédits

Les deux diplômes que le Pôle Sup'93 est accrédité à délivrer relèvent du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement supérieur : 180 ECTS sont répartis sur 6 semestres, soit 30 par semestre.

Le calcul des ECTS prend en compte le temps de cours ainsi que la charge de travail personnelle réaliste et moyenne nécessaire à une maîtrise satisfaisante des compétences.

#### ➤ Octroi de crédits aux étudiants et étudiantes

Il dépend des résultats d'apprentissages évalués soit sous forme d'épreuves devant jury ou d'évaluation continue : le système d'évaluation en place prévoit l'attribution d'une note sur 20 pour les épreuves devant jurys. Une note égale ou supérieure à 10/20 permet d'emporter les ECTS attribués au cours. Le contrôle continu s'appuie sur un barème comprenant 4 niveaux de maîtrise : insuffisante, fragile, satisfaisante et excellente. Le niveau de maîtrise satisfaisante doit au moins être atteint pour emporter la validation des ECTS. Sauf exception, les ECTS liées aux pratiques collectives et aux cours très ponctuels sont attribuées sous la forme de certificats incluant l'assiduité et la participation.

L'évaluation se veut appropriée et correspondante aux attentes de diplômés de niveau 6.

#### ➤ Accumulation des crédits

L'ensemble des crédits attribués sont reportés dans un relevé de notes (appelé bilan pédagogique) qui est tenu à jour par le service scolarité à chaque semestre.

#### ➤ Transfert de crédit

Le Pôle Sup'93 assurera le transfert de crédit et mettra en place des accords de transfert automatique de crédits lors des mobilités (cf. cadre 3.1) Une souplesse sera mise en œuvre dans le contrat d'étude signé afin de coordonner les ECTS transférés. Aucun travail ou examens complémentaire ne sera demandé pour valider le transfert. La convention de Lisbonne sur la reconnaissance entrée en vigueur en 1999, constitue le cadre légal de référence en la matière.

#### ➤ Documentation

Le catalogue de cours (maquettes) est accessible en ligne sur le site internet du Pôle Sup'93 et sur les intranets étudiants et professeurs. Les relevés de notes (bilans) et certificats (attestations) sont transmis aux étudiants sur leur espace personnel Oasis (Espace numérique de travail pédagogique).

#### ➤ Supplément au diplôme

Le supplément bilingue au diplôme français-anglais correspondant à la norme Europass est joint aux diplômes. Il intègre les stages, séjours, mandat électifs, activités d'engagement citoyen que l'étudiant ou l'étudiante aura réalisé durant l'ensemble de son parcours. Les mobilités sortantes seront également mentionnées dans ce document.

#### ➤ Transparence et fiabilité (fiches techniques de cours et de réalisation)

Chaque cours fait l'objet d'une fiche technique qui indique les compétences attendues, les modalités d'organisation et de temps de cours, les modes et barèmes d'évaluation et les contacts utiles. Ces fiches qui sont numérotées sont désignées dans la maquette pédagogique et sont consultables sur l'intranet étudiant et professeur. Elles sont actuellement en cours de révision en raison des modifications globales réalisées sur les maquettes pédagogiques, elles seront finalisées et entreront toutes en vigueur en 2025-2026.

### European Student Card and Erasmus+ App

*Explain the measures to implement the European Student Card Initiative and promote the Erasmus+ mobile App to students.*

*Please refer to the timeline for the European Student Card Initiative on the [Europa website](#).*

L'établissement transformera à terme la carte étudiante actuelle en **carte européenne étudiante** afin que les étudiants et étudiantes puissent bénéficier de services hors campus pendant leur mobilité. La connexion au routeur ESC implique de vérifier dans un premier temps la compatibilité technique des

systèmes avec le fournisseur de logiciel Aouka et avec le prestataire informatique de l'établissement, ce qui sera étudié au printemps 2025.

La mise en place numérique du système vise l'utilisation du **système EWP** (Erasmus sans papier) d'ici fin 2025, conformément au calendrier d'objectifs fixé pour les deux prochaines années de l'initiative.

Le Pôle Sup'93 s'assurera que les informations concernant l'établissement et les conditions requises pour la mobilité soient régulièrement mises à jour sur l'application **Erasmus+ Mobil/App** qu'il s'attachera à promouvoir auprès de ses étudiants et étudiantes et de ses équipes.

### Environmentally friendly practices

*Explain how your institution will implement and promote environmentally friendly practices in the context of Erasmus+ programme activities.*

#### Respect de l'environnement

Le Pôle Sup'93 a bien noté que la promotion de comportements éco-responsables (notamment le choix de privilégier la mobilité verte) et la réduction des impacts sur l'environnement dans la conception des mobilités internationales est un des points fondamentaux des engagements du programme. Cette ambition sera portée et priorisée par une inscription du sujet environnemental au calendrier de travail du Conseil Pédagogique et scientifique du Pôle Sup'93 dès 2025, en vue de mettre en place des actions concrètes dès que possible selon un plan d'action établi assorti de mécanismes d'évaluation.

Ce travail répond à un autre impératif : la réponse à produire auprès du Ministère de la Culture en rapport au programme CACTE. Il s'agit d'un cadre structurant pour généraliser les pratiques écoresponsables et s'accompagne de mesures prises pour outiller et soutenir le secteur culturel. Il est composé d'un engagement méthodologique obligatoire aboutissant à la rédaction d'un plan d'action de 3 à 5 engagements thématiques définis par des leviers d'action. La structure devra fournir un dossier d'auto-évaluation qui sera analysé par la DRAC en 2026, qui attribuera un niveau de certification en fonction du nombre d'engagement thématiques retenus.

La valorisation des **principes éco-responsables** sera une préoccupation constante afin de susciter des pratiques environnementales vertueuses. Tant sur l'application Erasmus+ mobile/App qu'à travers le réseau EWP, l'engagement pour la réduction des consommations énergétiques sera mis en avant et nourrira le plan environnemental que le Pôle mettra très rapidement en place dans le cadre du CACTE.

### Civic engagement and active citizenship

*Explain how you will promote civic engagement and active citizenship amongst your outgoing and incoming students participating in Erasmus+ activities.*

#### Engagement civique et citoyenneté

Dans ses communications concernant la mobilité mais également en toute occasion pertinente, le Pôle sensibilisera chacune et chacun à l'**engagement civique**, invitant au-delà des compétences linguistes à approfondir les dimensions sociale et interculturelles de leur expérience de mobilité (ouverture d'esprit, tolérance, collaborativité et citoyenneté européenne). Ces valeurs déjà portées au sein du Pôle Sup'93 font particulièrement sens sur le territoire dans lequel l'établissement est implanté et qu'il fait vivre au quotidien.

#### Esprit campus

L'accueil et la vie étudiante sont au cœur des préoccupations de l'établissement. Le cadre favorise une poursuite d'étude sous le signe de la solidarité, de la qualité du vivre ensemble portée par des valeurs civiques.

En vue de développer un parrainage entre étudiants entrants et sortants et de produire du lien d'inclusion, le Pôle Sup'93 pourra prendre appui sur la délibération votée par son Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 octobre 2024 portant sur la valorisation et la gratification du **tutorat étudiant** à destination des étudiants et étudiantes de 1<sup>ère</sup> année, permettant ainsi de développer la **formation et l'entraide entre pairs** dans le cadre de la mobilité internationale.

Grâce à l'action d'un bureau des étudiants dynamique, le réseau des alumni va pouvoir se construire et s'organiser. Cet objectif est noté à l'échéance de l'année universitaire 2025-2026 dans le projet du Pôle Sup'93 adressé au Ministère de la Culture dans le cadre du renouvellement de son accréditation. Les anciens diplômés pourront ainsi être impliqués dans les actions de mobilité en vue de faciliter l'intégration des étudiants en mobilité dans la communauté locale.

### 3.2 Mobility activities

<b>Student/staff mobility</b>
<b>Course catalogues (before mobility) (n/a for Topic 1)</b>
<p><i>How will you ensure that all courses taught at your institution (and the languages they are taught in) are described in a publicly available course catalogue in accordance with the <a href="#">EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition</a>?</i></p> <p>Chaque cours du Pôle est décrit par une fiche technique de cours qui indique les contenus ainsi que les modalités d'organisation, les modes d'évaluation et les temps d'enseignement. Ces informations sont à disposition des étudiants via l'intranet du Pôle. Ils seront placés dans la section du site consacrée au programme Erasmus+ ainsi que sur l'application Erasmus+mobile/App en vue d'aider à la mise en place des mobilités entrantes. Une traduction anglaise de ces fiches devra être faite.</p> <p>Les maquettes pédagogique (catalogues de cours) indiquent le nombre d'ECTS attribués à chaque UE des formations.</p> <p>Tous ces éléments seront communiqués à l'établissement de l'étudiant sortant dans le cadre des contrats d'études.</p>
<b>Inter-institutional agreements for study and teaching mobility (before mobility) (n/a for Topic 1)</b>
<p><i>Describe your institution's approach to concluding and monitoring inter-institutional agreements for study and teaching mobility.</i></p> <p><i>Explain how and by whom the learning agreements for mobile students will be managed.</i></p> <p>En signant la charte ECHE, le Pôle Sup'93 garantit que les projets de mobilité d'études se feront dans le cadre strict des accords préalables entre les établissements d'envoi et d'accueil.</p> <p>Pour rappel des points indiqués dans le cadre 2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le RSVE sera le référent pour la mise en place, le suivi et le bilan du contrat interinstitutionnel avec l'appui opérationnel du service de la scolarité et l'assistance administrative de l'administrateur et des services administratifs et financiers.</li> <li>• La directrice du Pôle sera en charge du suivi des mobilités d'enseignants et sera signataire de tous les contrats (d'études ou d'enseignement).</li> </ul> <p>Cette organisation sera rappelée dans les accords réalisés mentionnant les rôles et responsabilités dans les deux établissements ainsi que les contacts utiles.</p> <p>Le Pôle Sup'93 s'engage à partager les critères de qualité portant sur la sélection, la préparation, l'accueil et l'intégration des candidats. Le Pôle s'assurera que les mobilités soient bien préparées en amont (y compris en mobilité hybride).</p> <p>Il veillera à encourager les dimensions culturelles et linguistiques dans le cadre des mobilités, notamment la préparation linguistique dans le cadre des cours de langues dispensés dans ses formations. Il encouragera les étudiants et étudiantes à identifier leurs principales compétences en vue de leur mobilité et à accompagner les parcours pour les aider à en comprendre et évaluer les bénéfices.</p> <p>Concernant les mobilités de personnel, le Pôle organisera les mobilités dans le cadre du travail de perfectionnement et de mise en place des bonnes pratiques. Le Pôle dispose d'un conseil pédagogique et scientifique dont les missions sont élargies en vue de répondre aux impératifs d'amélioration des formations et de l'organisation des services. Les échanges de personnels pourront également être combinées à des mobilités étudiantes.</p> <p>Le Pôle Sup'93 prévoit de mettre en place des supports pour l'accueil de mobilités entrantes, précisant les conditions de vie sur place (modalités de transport, logement...) et les modalités précises des contenus du contrat d'études ainsi que de l'enregistrement des ECTS.</p>

**Support for outgoing students/staff** (n/a for Topic 1)

*Describe your institution's policy for preparing outgoing students/staff (e.g. language courses, workshops/information on inter-cultural competencies, etc).*

*Describe mentoring and support arrangements for outgoing students/staff (e.g. peer mentoring; information on accommodation insurance, visa, etc.).*

La préparation de chaque mobilité sortante intégrera les éléments suivants :

**Préparation linguistique / interculturel**

Les étudiants du Pôle reçoivent une formation en langues de 4 semestres dispensée en distanciel via le CNED (Centre National de l'Enseignement à Distance). Le choix de langue (Français pour les locuteurs étrangers, anglais, allemand, italien, espagnol) est réalisé en début d'année au moment de l'entretien pédagogique individuel avec le RSVE pour l'année. Les choix de langue pourront être mis en conjonction avec les vœux de mobilité. Il pourra être proposé aux étudiants et étudiantes en mobilité sortante de suivre le programme d'immersion *Online linguistic support* ou de conserver le cours du CNED durant la mobilité.

Les étudiantes et étudiants seront appelés à rechercher les dimensions interculturelles des offres de mobilité en vertu des objectifs poursuivis par le Pôle mentionnés à ce sujet dans le cadre 1.

Ils pourront bénéficier de l'accompagnement du **responsable de la scolarité et du conseiller chargé de la recherche** sur ces points.

**Mentorat / Information**

Les contrats de mobilité indiqueront clairement les éléments nécessaires aux conditions d'accueil et de vie sur le lieu de la mobilité. Le Pôle Sup'93 s'en tiendra informé par des échanges préalables avec les établissements partenaires.

**Assurance**

Le Pôle s'assurera que toutes les assurances nécessaires ont bien été prises en amont de la période de mobilité. L'administrateur et la chargée d'administration ont en charge cette mission. Les étudiants seront accompagnés sur ce point au besoin par ces mêmes interlocuteurs.

**Support for incoming students/staff (during mobility)** (n/a for Topic 1)

*Describe mentoring and support arrangements for incoming students/staff (e.g. peer mentoring; social integration within the institution and with its local students and staff; information on accommodation insurance, visa, etc.).*

**La maîtrise de la langue**

Les cours du Pôle sont dispensés **en français**. De la même manière que pour les étudiants étrangers qui souhaitent entrer au Pôle Sup'93, le niveau minimum B2 sera demandé en français pour les étudiants souhaitant effectuer un parcours au Pôle Sup'93. Les cours de langues proposés par l'intermédiaire du CNED incluent la possibilité de suivre des cours en langue française étrangère (FLE).

Comme précisé au cadre 1 concernant les spécificités socio-culturelles du territoire d'implantation du Pôle Sup'93, l'engagement citoyen est un levier fort du projet que le Pôle s'emploie à déployer avec ses tutelles locales (développement de projet d'éducation artistique et culturelle, propositions de spectacles vers tous les publics, médiation y compris vers les publics empêchés). Cet axe s'enrichit progressivement et constitue un vecteur d'attractivité que le Pôle mettra en avant au sein des mobilités du programme.

NB : Les formations proposées en langues étrangères (y compris FLE) incluent un temps illimité de connexion, 1 test d'entrée et de sortie à chaque semestre et 3 entretiens avec un locuteur natif par semestre.

Les cours de langue permettent de capitaliser 2 ECTS par semestre d'études. Ces ECTS seront automatiquement attribués aux étudiants entrants qui suivent activement ces cours selon les mêmes modalités de validation que les étudiants du Pôle Sup'93.

**L'accueil et l'intégration**

Accueillir, à partir de l'arrivée en France, aider à se repérer, être aidé dans ses démarches

d'installation, se sentir intégré, autant de points d'attention que le Pôle souhaite mettre en place par plusieurs moyens :

**La relation avec les pairs** : Les étudiants pourront être sollicités pour « mentorer » les arrivants ou arrivantes. De la même manière que le pôle valorise et reconnaît l'exercice de mandats administratifs comme validant, le « mentorat » pourrait être promu auprès des étudiants de cette manière. Leur rôle consisterait à se rendre disponible durant les premiers temps pour guider et rassurer l'arrivant ou l'arrivante sur place.

**Le Bureau des étudiants** du Pôle est soutenu par l'établissement qui lui alloue une subvention visant à organiser des événements et/ou à proposer des actions d'amélioration du cadre de vie. Le bureau des étudiants sera sollicité pour accueillir les étudiants arrivants notamment dans le cadre des soirées d'intégration.

**La disponibilité de l'équipe permanente**, notamment de scolarité, pour le suivi des démarches pédagogiques ou avec la chargée d'administration, pour les démarches administratives.

**La documentation** : l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement du séjour et à la transparence des parcours pédagogiques seront accessibles dans l'espace intranet des étudiants auquel un code d'accès leur sera transmis.

**Les avantages sociaux** : Le Pôle a mis en place dès janvier 2025, la **carte d'aide à la restauration étudiante** en raison de son éloignement des sites de restauration universitaire. Cette facilité portant à 1€ le repas pour les étudiants boursiers et 3€ pour les non boursiers sera accessible aux étudiants en mobilité entrante.

Les **assurances** : toutes les assurances nécessaires, inscrites dans l'accord interinstitutionnel seront prises pour sécuriser le parcours.

#### Full automatic recognition of credits (after mobility)

*Describe the measures to ensure the full automatic recognition of credits for learning outcomes during a mobility period abroad/blended mobility in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#).*

Le processus de transfert de crédit s'établit selon les étapes suivantes :

1-Selon le programme d'étude contenu dans le contrat d'études, un relevé de notes sera préparé par la scolarité du Pôle Sup'93 en amont de la mobilité et joint au contrat d'études signé.

2-Le Pôle Sup'93 s'assurera de la signature tripartite du contrat par l'étudiant ou l'étudiante et par les deux établissements (d'envoi et d'accueil.) Le contrat mentionnera les cours suivis, les modes d'évaluation et de validation et le nombre d'ECTS attribués à chaque cours, y compris pour les cours en distanciel.

3-Le relevé de note sera complété à chaque retour de note ou de mention, validante ou non, pour chaque UE du programme de mobilité. En cas de stage validé, un certificat-type sera rempli comprenant les dates, contenus, temps pédagogiques réalisés et les ECTS validés.

4-En fin de mobilité, le relevé de notes sera vérifié par le RSVE, daté et tamponné puis revêtu de la signature de la directrice du Pôle.

5-Il sera enfin transmis aux personnes référencées dans le contrat d'études sous 5 semaines après la fin de la mobilité.

6-Le Pôle Sup'93 s'assurera de la bonne réception du relevé par l'établissement d'envoi et de l'inscription du séjour au supplément au diplôme de l'étudiant ou l'étudiante.

Le supplément au diplôme qui sera transmis aux étudiants et étudiantes du Pôle dès l'année universitaire 25-26 est rédigé en français et en anglais, il est conforme aux **normes Europass**.

#### Recognition of staff mobility (after mobility)

*Describe your institution's measures to support, promote and recognise staff mobility.*

##### Equipe permanente

Le Pôle Sup'93 a élaboré son plan de formation (2024-2026) pour l'ensemble de l'équipe permanente dans l'objectif d'anticiper l'adaptation et la modernisation des méthodes de travail. Les opportunités offertes par le programme Erasmus+ pour son équipe permanente permettront de favoriser les bonnes pratiques et l'innovation dans l'accompagnement des parcours de mobilité et de coopération. Ces formations représentent un levier opérationnel transversal, indispensable. Le Pôle mettra en œuvre les conditions nécessaires pour lever les freins à la mobilité internationales et reconnaître ces mobilités dans son plan de formation.

La part des agents locuteurs en anglais en capacité d'échanger avec des interlocuteurs est estimé à environ 40%. (Direction, communication, production et conseillers pédagogiques.) Plusieurs agents sont originaires de pays étrangers et parlent d'autres langues (espagnol/grec/arabe...). Enfin, les autres langues parlées dans l'équipe sans être des langues maternelles sont l'italien et l'allemand.

**Note sur les agents mis à disposition :**

Une partie importante des enseignants du Pôle sont engagés au titre de vacataires. Ce statut n'ouvre pas de droits aux formations professionnelles. Tel a été le cadre d'emploi choisi pour les Pôles d'enseignement supérieur français, censés adapter continuellement leur offre.

Pour une part de l'équipe pédagogique, les conservatoires partenaires mettent à dispositions des enseignants qui possèdent un statut de fonctionnaire. Pour ces agents, une réflexion sera menée avec les établissements partenaires afin de permettre la reconnaissance au titre de la formation professionnelle, de leur mobilité dans le cadre du programme

### 3.3 Cooperation projects

#### Cooperation activities

##### Promotion of cooperation projects (n/a for Topic 1)

*Describe how your institution will promote the opportunities offered by the Erasmus+ cooperation projects.*

L'adhésion à la clé-action 2 est envisagée à moyen terme, permettant de mettre en place l'ensemble des conditions nécessaires à la mobilité dès 25-26. Toutefois, engagé dans une démarche durable des partenariats déjà entrepris, le Pôle poursuit les coopérations avec les 3 partenaires avec qui des conventions de partenariats ont été signées : la *Neemrana Foundation* de New Dehli, l'Université Nationale de musique du Pérou et la *Guildhall school of music and drama* de Londres.

Les objectifs et l'étude d'impacts seront réalisés durant les deux prochaines années en vue de l'adhésion à la clé-action 2 en orientant les nouveaux partenariats vers les zones géographiques prioritaires de la politique européenne en matière de coopération internationale.

##### Support engagement (n/a for Topic 1)

*Describe how your institution will support and recognise its staff and students' engagement in Erasmus+ European and international cooperation projects throughout the application and implementation phase.*

Durant cette période de préparation qui guidera à la mise en place de coopérations internationales dans le cadre du programme, le Pôle Sup'93 sera pro-actif pour mettre en place de futurs partenariats dans les espaces visés, notamment l'espace européen, avec des établissements qui partagent des objectifs communs d'innovation et les mêmes valeurs d'engagement.

## 4. DECLARATIONS

#### Commitment to the ECHE Charter

By submitting this application, the institution:

- acknowledges that it has read and fully understood and that commits to apply/comply with all the principles of the [ECHE Charter](#).
- accepts that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agencies and that a violation of the Charter may lead to the withdrawal of the certificate by the European Commission.xx

YES

## ANNEXES

### LIST OF ANNEXES

Erasmus+ ECHE Charter (available on [Funding & Tenders Portal Reference Documents](#))

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).